

# Le Petit Lutin

## Bulletin municipal de Soultré



### LE MOT DU MAIRE

C'est avec une grande satisfaction que nous avons inauguré le 6 septembre dernier la première phase de l'aménagement du bourg. Ces travaux ont été l'aboutissement d'un très long travail de préparation de plusieurs équipes municipales: l'idée même de l'aménagement du bourg remonte à l'année 1998, date à laquelle le CAUE a été consulté pour une première esquisse. Et dans l'ordre des choses, la commune a procédé en 2002 à l'enfouissement des réseaux de l'ensemble du bourg.

Dans la conception du projet, la réflexion des élus a porté sur plusieurs objectifs : limiter la vitesse dans la traversée du bourg, sécuriser le cheminement des piétons, permettre l'accessibilité aux poussettes et aux personnes à mobilité réduite et paysager le village. C'est pourquoi la commune a lancé en 2009- 2010 une étude diagnostic sur l'accessibilité des bâtiments communaux par le cabinet A2C et dans le même temps réalisé avec la DDT le Plan de mise en Accessibilité de la Voirie et des Espaces publics (P.A.V.E.). En 2011 le cabinet SAFEGE a réalisé l'étude de faisabilité. Ensuite en 2012 le choix s'est porté sur les maîtres d'œuvre à savoir les cabinets Bourgeois pour le volet voirie réseaux et Paysages de l'Ouest pour le volet paysager. En 2013 le Syndicat du Jalais a entrepris la rénovation du réseau d'eau avant le démarrage des travaux. Enfin en septembre 2013 les travaux ont commencé, réalisés par l'entreprise HRC, attributaire du marché. Peu à peu le bourg s'est transformé pour arriver au printemps dernier au résultat que chacun peut voir aujourd'hui.

Dans le même temps la commune a acquis le terrain au milieu de la grande rue qui sera dans les mois à venir, aménagé en parking pour parachever cette réalisation. Le conseil Municipal va maintenant réfléchir à la programmation de la 2ème phase de l'opération qui comporte le carrefour de la Chapelle, la route de la Roche et la rue du Lavoir, avec les mêmes priorités de sécurité pour la cohabitation des voitures et des piétons.

Là encore, les élus seront très attentifs à la maîtrise du coût des travaux pour maintenir l'équilibre entre projets et finances communales afin qu'il fasse toujours bon vivre à Soultré.

Didier FOUCHÉ

# PRESENTATION DU BUDGET 2014



En cette année d'élections et de renouvellement des conseils municipaux, le budget principal de la commune pour 2014 avait été adopté à douze voix pour et une abstention lors du conseil municipal du 25 février dernier. La volonté de la municipalité précédente était de permettre au nouveau conseil de fonctionner sans avoir à élaborer un budget en quelques jours.

Le budget primitif pour l'année 2014 se présente donc en équilibre pour les dépenses et les recettes avec une section d'investissement de 936 091.10 € et une section de fonctionnement de 602 758.34 €

Ce budget est exécuté dans un contexte de réforme de la fiscalité locale qui a eu pour effet depuis maintenant trois ans de déporter le poids de la fiscalité locale vers les ménages.

En ce qui concerne le budget d'assainissement, les mêmes dispositions avaient été prises. Le budget assainissement avait donc été adopté à douze voix pour et une abstention avec une section d'investissement à 11 907.22 € et une section de fonctionnement à 21 845.00 €.

Après une prise de fonction et eu égard aux projets et réformes en cours, le nouveau conseil municipal a voté le 24 avril dernier une hausse de 3% des taux de fiscalité locale en se basant notamment sur des simulations et des comparaisons avec les communes voisines de même taille.

- taxe d'habitation 19.19% au lieu de 18.63% pour 2013 ;
- foncier bâti 10.24% au lieu de 9.94% pour 2013 ;
- foncier non bâti 31% au lieu de 30.10% pour 2013 ;
- 19.46% pour la contribution foncière des entreprises au lieu de 18.89% pour 2013 ;

Cette hausse, qui devrait procurer, à partir des bases prévisionnelles fournies par la Direction Départementale des Finances Publiques, une recette supplémentaire de 4585 €, se traduit pour un ménage moyen de Soullitré par un effort de quelques dizaines de centimes par mois en ce qui concerne la taxe d'habitation. Cette hausse sera supportée à environ 90% par les redevables de la taxe d'habitation et ceux des taxes foncières, et à 10% par ceux de la cotisation foncières des entreprises.

Notre budget communal reste donc fragilisé par la réforme et repose chaque jour un peu plus sur les dotations de l'Etat et sur les ménages. Il faut donc rester prudent dans les hausses des taux de fiscalité mais pas trop car le législateur pénalise les collectivités qui ne mobilisent pas suffisamment les capacités contributives de leurs habitants.



## COMPTE ADMINISTRATIF 2013

Comme chaque année, le compte administratif termine le cycle budgétaire et retrace l'exécution budgétaire de l'année passée.

Pour les mêmes raisons que le budget 2014, le compte administratif 2013 a été voté le 25 février dernier lors du Conseil municipal.

L'exercice 2013 dégage un déficit d'investissement de 132 431.31 € et un excédent de fonctionnement de 105 380.79 €.

Si l'on cumule les résultats des exercices précédents, la commune présente un déficit d'investissement de 161 572.10€ et un excédent de fonctionnement de 286 116.44 €.

Le conseil a par ailleurs approuvé le compte de gestion présenté par Mme Gousset, Receveur Municipal de la Trésorerie de Connerre dont les résultats sont identiques à la comptabilité communale.

En ce qui concerne le compte administratif 2013 du budget assainissement, l'exercice 2013 dégage un excédent d'investissement de 4 943 € et un excédent de fonctionnement de 1725.81 €. Pour les résultats cumulés avec les exercices précédents, cela représente un excédent d'investissement de 9 600 € et un excédent de fonctionnement de 4 905.22 €.

Ce compte administratif 2013 a été adopté par le Conseil municipal. Il correspond au compte de gestion présenté par l'agent de la Trésorerie.

Pour rappel, toutes ces informations figurent dans les compte-rendus des conseils municipaux que vous pouvez retrouver sur le site internet de la commune [www.soullitre.fr](http://www.soullitre.fr) dans la rubrique **Les Publications**. Vous pouvez également venir consulter ces éléments en mairie.



# INTERCOMMUNALITÉ

## COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DES BRIÈRES ET DU GESNOIS

A l'issue de l'installation du conseil municipal de Soulitré, les délégués communautaires pour la commune ont été désignés : il s'agit de Stéphane Ledru et Michel Lecomte.

Le 25 avril dernier, à l'occasion du premier conseil communautaire du nouveau mandat, l'élection d'un nouvel organe exécutif a eu lieu. Christophe Chaudun, maire de Connerré et Conseiller général du canton, a remporté le scrutin à 21 voix contre 20 pour Christine Marchand.

8 vice-présidents seront à ses côtés pour mener à bien les différents projets de la communauté de communes. L'aménagement numérique et les technologies de l'Information ont été confiés à Stéphane Ledru (commune de Soulitré) et les Finances sont suivies par Martial Latimier (commune de Savigné l'Evêque). Le développement économique et la question de l'offre médicale sont traités par Nicole Auger (commune de Connerré) tandis qu'Alain Grémillon (commune de Lombron) s'occupe des travaux et du personnel technique. Pour les services à la population, c'est Claudia Dugast (commune de Sillé le Philippe) qui est aux commandes alors que la thématique de la petite enfance est pilotée par Joël Julien (commune de Saint Mars la Brière). La communication est gérée par Philippe Plécis (commune de Montfort le Gesnois) et l'environnement est sous la responsabilité de Jimmy Le Got (commune de Saint Mars la Brière).

En 2015, les travaux d'agrandissement et d'amélioration du centre aquatique se poursuivront et plusieurs dossiers seront à l'étude : le schéma de mutualisation devra être construit et l'aménagement numérique sera au centre des débats avec l'intégration de la communauté de communes au syndicat mixte sarthois d'aménagement numérique (SMSAN).

Pour rappel, la communauté de communes regroupe les communes suivantes : Ardenay sur Merize, Le Breil sur Merize, Connerré, Fatines, Lombron, Montfort le Gesnois, Nuillé le Jalais, Saint Mars la Brière, Saint Célerin, Saint Corneille, Savigné l'Evêque, Sillé le Philippe, Soulitré, Surfonds et Torcé en Vallée. Les conseils communautaires ont généralement lieu le jeudi à 18h30 et sont publics. Toute l'information de votre communauté de communes est disponible sur le site [www.cc-brieres-gesnois.fr](http://www.cc-brieres-gesnois.fr) ainsi que dans l'Echo des Brières et du Gesnois.

### SYNDICAT DU JALAIS

Le Syndicat du Jalais est le syndicat intercommunal d'adduction en eau potable qui regroupe les communes d'Ardenay sur Merize, Connerré, le Breil sur Merize, Nuillé le Jalais, Monfort le Gesnois, Parigné l'Evêque, Saint Mars la Brière, Saint Michel de Chavaignes, Soulitré, Surfond, Thorigné sur Dué et Volnay pour une population de 5285 habitants. Le syndicat est responsable des six ouvrages de pompage et de réservoirs, ainsi que du réseau d'adduction. Il fixe le prix de l'eau et la société Véolia, par délégation de service public, assure l'entretien et la maintenance des ouvrages et du réseau, ainsi que la facturation. La réunion d'installation du syndicat a eu lieu le 29 avril dernier au Breil sur Merize et c'est désormais Jean-Paul Hubert (commune du Breil sur Merize) qui en assure la présidence.

### SYNDICAT DU DUE ET DU NARAIS

Le Syndicat du Dué et Narais est le syndicat intercommunal de rivières chargé de réaliser des travaux de remise en état et de valorisation des rivières et des berges nécessaires pour permettre le libre écoulement des eaux de ces deux cours d'eau. La réunion d'installation du syndicat a eu lieu le 24 avril dernier à Connerré et c'est André Froger (commune de Connerré) qui a été élu président. Pour notre commune, les représentants sont Catherine Drouineau (vice-présidente) et Caroline Coignard.

## DU CÔTÉ DE LA CANTINE SCOLAIRE

Depuis la rentrée scolaire, la cantine accueille une quarantaine de bambins de 3 à 5 ans chaque midi. Les repas sont cuisinés sur place par Claudine LEFEVRE, qui s'attache à préparer des repas sains et équilibrés dans le respect des normes GEMRCN. C'est-à-dire des menus construits sur l'équilibre alimentaire par séquences de 5 semaines, qui suivent les recommandations tenant compte de l'âge des enfants, et donc des grammages par famille de

produit à respecter, de la fréquence des aliments et de leur qualité nutritionnelle. La cantine privilégie l'approvisionnement par réseaux courts, le plus possible avec des aliments frais transformés sur place et a introduit depuis quelques années des aliments bio ou provenant de l'agriculture raisonnée.

Outre la cuisinière, Françoise BOYER, employée à Pescheray est mise à disposition de la commune le lundi pour la seconder. Le service est assuré par Charlène GATINOIS et Nelly JODEAU. Les menus sont affichés pour chaque mois sur les sites des 3 écoles du Sivos et la cuisinière peut répondre à toutes les interrogations que vous vous posez concernant l'appétit de votre enfant. N'hésitez pas à l'appeler au 02 43 89 08 65.



# INAUGURATION DU BOURG



Le 6 septembre dernier, la place de l'Eglise avait été transformée en un grand espace de réception à l'occasion de l'inauguration de la première tranche des travaux d'aménagement du bourg. Près de soixante personnes étaient présentes pour cette matinée qui fut l'occasion de découvrir (ou redécouvrir) le jardin des enfants avant de faire le tour du village afin de constater les évolutions. Les élus des communes voisines avaient été conviés à cette manifestation.

Le maire, Didier Fouché, a remercié lors de son discours les habitants de la commune pour leur patience lors de ces travaux. Il a également remercié l'équipe municipale et plus particulièrement la commission travaux, les agents communaux, les

cabinets Bourgois et Paysages de l'Ouest, ainsi que les équipes d'HRC et tous les intervenants sur ce projet. Il a évoqué le bilan financier de l'opération dont le coût des travaux est de 617 887 € HT qui bénéficie d'une subvention du conseil Général de 80 000€. Un emprunt de 350 000€ a été contracté sur 25 ans et la commune a financé 187 887€ sur ses fonds propres.

Christophe Chaudun, conseiller général et président de la communauté de communes du Pays des Brières et du Gesnois et Marietta Karamanli, députée de la Sarthe ont également fait un discours. Un diaporama diffusé dans l'entrée de l'église permettait de se rendre compte des évolutions à partir de clichés pris avant et après les travaux. A ce sujet, une galerie photo sera prochainement en ligne sur le site internet de la commune [www.soulitre.fr](http://www.soulitre.fr).

A l'issue des discours, le ruban inaugural tenu par quatre petits lutins Solitréens a été coupé. Ce fut alors l'occasion de partager le verre de l'amitié sous le barnum prêté par la commune de Champagné que nous remercions pour sa générosité.

# SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS



Comme chaque année, le Conseil municipal a voté les subventions pour les associations pour l'année 2014.

Au total, 3970 € ont été répartis comme suit :

Association	Montant voté
Coopérative scolaire de Soulitré	700 €
Comité des Fêtes	400 €
Amicale du SIVOS	450 €
Foyer collège Bouloire	230 €
Foyer collège Connerré	50 €
Aînés ruraux Soulitré	410 €
Anciens combattants Soulitré	130 €
Musique du Breil	160 €
Comice Agricole Cantonal	140 €
AFR Intercommunal	80 €
Amicale sapeurs pompiers le Breil	100 €
Amicale sapeurs pompiers Montfort	50 €
US Breilloise	180 €
JAMG: athlétisme Montfort	90 €
Les petits pieds	150 €
Section intercommunale Anciens combattants	20 €
Modern jazz Connerré	80 €
CDIFF	50 €
Sarthe 72	50 €
MJC Handball	40 €
Tennis club de connerré	80 €
Association Country Star	20 €
ASCA	210 €
UNSS Bouloire (attribué précédemment)	100 €



# LES NOUVEAUX RYTHMES SCOLAIRES



Lors de la rentrée de septembre 2014, la réforme des rythmes scolaires a été appliquée sur notre SIVOS. Chaque jour sur Soullitré, le temps scolaire prend fin à 15h50 pour faire place aux TAP (temps d'activité périscolaire) jusqu'à 16h15.

Le SIVOS a voté la gratuité de ces activités. La réduction quotidienne du temps scolaire est compensée par le temps de classe du mercredi matin pour atteindre les 24 heures de classe/semaine. La contrainte horaire du ramassage scolaire explique le peu de temps consacré quotidiennement aux TAP (25mn sur Soullitré).

Ce sont les personnels SIVOS, Anna Souty, Caroline Launay, Charlene Gatinois et Nelly Jodeau qui assurent la surveillance et l'animation des activités, qui, compte tenu de la sieste et du peu de temps disponible, resteront pour les enfants de maternelle, des moments de détente.

Afin d'assurer cette nouvelle mission, des créations de postes, ainsi que des augmentations du nombre d'heures des agents territoriaux ont été actés dès cette rentrée sur les 3 communes du SIVOS.

Enfin, un groupe de travail composé d'élus, enseignants, personnel communal et parents d'élèves, est créé pour réfléchir à la mise en place d'activités avec des intervenants extérieurs.

## PLANNING POUR SOULITRE

	LUNDI	MARDI	MECREDI	JEUDI	VENDREDI
CLASSE	9h/12h	9h/12h	9h/11h40	9h/12h	9h/12h
PAUSE MERIDIENNE	12h/13h30	12h/13h30	////////////////////	12h/13h30	12h/13h30
CLASSE	13h30/15h50	13h30/15h50	////////////////////	13h30/15h50	13h30/15h50
TAP	15h50/16h15	15h50/16h15	////////////////////	15h50/16h15	15h50/16h15

## HORAIRES DE CAR POUR SOULITRÉ

CAR	Matin L/M/J/V	Mercredi	Soir L/M/J/V
N°17	8h57	8h57	16h23
		11h51 vers Nuillé	
N°8	9h00	9h00	16h26
		11h54 vers Nuillé	
		12h13 vers Ardenay	

## PLANNING POUR NUILLÉ

	LUNDI	MARDI	MECREDI	JEUDI	VENDREDI
CLASSE	9h10/12h10	9h10/12h10	9h10/11h55	9h10/12h10	9h10/12h10
PAUSE MERIDIENNE	12h10/13h40	12h10/13h40	////////////////////	12h10/13h40	12h10/13h40
CLASSE	13h40/16h05	13h40/16h05	////////////////////	13h40/16h05	13h40/15h40
TAP	16h05/16h30	16h05/16h30	////////////////////	16h05/16h30	15h40/16h30

## HORAIRES DE CAR POUR NUILLÉ

CAR	Matin L/M/J/V	Mercredi	Soir L/M/J/V
	8h30 départ	8h30	16h31
	<b>9h05 retour</b>	11h59	

## PLANNING POUR ARDENAY

	LUNDI	MARDI	MECREDI	JEUDI	VENDREDI
CLASSE	8h55/11h55	8h55/11h55	8h55/11h40	8h55/11h55	8h55/11h55
PAUSE MERIDIENNE	11h55/13h25	11h55/13h25	////////////////////	11h55/13h25	11h55/13h25
CLASSE	13h25/15h30	13h25/15h55	////////////////////	13h25/15h30	13h25/16h
TAP	15h30/16h15	15h55/16h30	////////////////////	15h30/16h15	16h/16h15

## HORAIRES DE CAR POUR ARDENAY

CAR	Matin L/M/J/V	Mercredi	Soir L/M/J/V
	8h48	8h48	16h17 vers Nuillé
		11h45	<b>16h55 retour Maison Pour Tous</b>



# RANDONNÉE SOLIDAIRE



Nous vous proposons de nous retrouver le 18 octobre prochain à 14h00 à la salle des fêtes pour l'étape Solutréenne de la randonnée pédestre solidaire « En marche pour Kinkala » organisée par l'Association France Congo Brazzaville.

L'association France Congo Brazzaville a pour objet le soutien aux populations congolaises dans les domaines de la Santé de l'Education et de la Culture.

A l'occasion de leur 14eme édition des « Randonnées solidaires en Sarthe », l'association a sollicité la municipalité pour organiser une des étapes sur notre commune. C'est pourquoi, nous vous convions à participer à cette marche

solidaire (8 à 10km), à la suite de laquelle, il vous sera proposé, autour d'un pot de l'amitié, une animation présentant le Congo au travers de photos, objets d'arts et d'artisanat, contes traditionnels et présentation des actions menées par l'association.

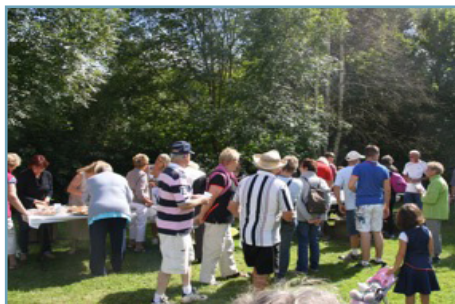
De nombreuses communes sarthoises ont déjà accueilli les « Randonnées Solidaires », telles que Bouloire, Dollon, Duneau, Connérré, Parigné l'Evêque, Surfonds, Tuffé, Sceaux sur Huisne....

D'autres étapes, auxquelles vous pourrez participer cette année, sont organisées du 18 octobre au 2 novembre. (voir plaquette sur le site internet [www.soulitre.fr](http://www.soulitre.fr)).

Parce qu'à Soultré, la solidarité n'est pas qu'un simple mot, nous espérons vous voir nombreux lors de cette manifestation.

Participation par personne au profit de l'association : une étape 5€ - 3 étapes et plus 12€

# LUTINADES 2014



Cette année encore, la municipalité a été heureuse d'organiser la troisième édition des LutinaDES.

Une centaine d'habitants se sont réunis le 31 août dernier, de bonne heure et de bonne humeur pour parcourir, sous le soleil, les 7 kilomètres de sentier en compagnie de Sylvie Lemerrier, guide conférencière du Pays du Perche Sarthois.

Ils ont ainsi pu découvrir l'histoire des sites de l'ancienne briqueterie de La Roche et du château de La Roche Breslay, ainsi que l'impact de la nature des sols, sur l'économie et l'habitat de Soultré. Un arrêt à la Stèle du Bois de la Croix, située

sur la commune de Connérré, mémorial de la résistance de la guerre 39-45, a également permis aux marcheurs de prendre connaissance de l'importance de la résistance en Sarthe.

A l'arrivée au parc du lavoir, les randonneurs ont pu se rafraîchir autour d'un verre de «cidria» offert par la municipalité. Des tables et des chaises avaient été disposées afin de profiter du cadre champêtre du site.

Les marcheurs ainsi que les personnes présentes pouvaient, pour le déjeuner, bénéficier d'un repas proposé par notre commerce «Le Lutin Gourmand» ou bien venir avec leur pique-nique. Le repas était agrémenté par les chants de Valérie Corsaletti, qui était accompagnée au piano par Brice Choplin.

Les plus jeunes pouvaient quant à eux s'occuper grâce aux jeux de société qui avaient été loués à l'association mancelle Planet'Jeux.

Pour la note environnementale, les toilettes sèches de la commune avaient été installées par les agents municipaux et des gobelets réutilisables financés pour partie par le Smirgeomes étaient proposés contre une caution d'un euro.

Nous nous retrouverons en 2016 pour un nouvel épisode des LutinaDES.

